Extrait du Le Vénissian

http://levenissian.fr/LES-GRANDES-LIGNES-DU-VI-CONGRES,1186

LES GRANDES LIGNES DU VI CONGRES DU PARTI COMMUNISTE CUBAIN

- Internationale - activités internationalistes.... - Rencontres 2011 -

Date de mise en ligne : dimanche 12 février 2012

Description :

Le texte du 6eme congrès du Parti Communiste Cubain est un document utile pour tous ceux qui s'intéressent au socialisme comme changement de société. Pour le rendre accessible, nous l'avons traduit en Français. Nous l'avons transmis pour information à l'ambassadeur de Cuba.

Copyright © Le Vénissian - Tous droits réservés

La Révolution c'est la sensation d'un moment historique ;
C'est changer tout ce qui doit être changé ;
C'est la complète égalité et la pleine liberté ;
C'est être traité et traiter les autres comme des êtres humains ;
C'est nous émanciper pour nous-mêmes et par nos propres efforts ;
C'est défier de puissantes forces internes et externes au milieu social et national ;
C'est défendre des valeurs en lesquelles on croit
Au prix de n'importe quel sacrifice ; c'est être modeste, désintéressé,
Altruiste, solidaire et héroïque ; C'est lutter
Avec audace, intelligence et réalisme ; Ce n'est jamais mentir
Ni violer les principes éthiques ; c'est la conviction profonde
Qu'il n'existe aucune force au monde capable d'anéantir
La force de la vérité et des idées. Révolution, c'est unité,
C'est indépendance, c'est lutter pour nos rêves
De justice pour Cuba et pour le monde, ce qui constitue la base
De notre patriotisme, de notre socialisme et de notre internationalisme.

Fidel CASTRO RUZ

La bataille économique constitue aujourd'hui
Plus que jamais, la tâche principale et le centre
Du travail idéologique des cadres,
Parce que d'elle dépendent la durabilité et la préservation
De notre système social

GENERAL DE L'ARMEE, Raul CASTRO RUZ

Discours de clôture du IX congrès de l'union des jeunes communistes, 4 avril 2010

INTRODUCTION

Dans le cadre du VIème congrès du Parti Communiste Cubain et après avoir posé les grandes lignes de la politique économique, il est nécessaire de réaliser une évaluation de l'état de l'économie et des problèmes à résoudre en tenant compte des principaux événements et circonstances internes et externes depuis le dernier congrès.

Concernant les facteurs externes, le contexte international est caractérisé par l'existence d'une crise structurelle systémique, en simultané avec la crise économique, financière, énergétique, alimentaire et écologique, avec un impact plus fort dans les pays en voie de développement.

Copyright © Le Vénissian

Cuba, avec une économie ouverte et dépendante de ses relations économiques externes, n'a pas été à l'abri de cette crise, ce qui s'est manifesté dans l'instabilité des prix des produits échangés, dans les demandes des produits et services importés, comme dans les fortes restrictions à pouvoir obtenir des financements externes.

Entre 1997 et 2009 les variations de prix à l'exportation et à l'importation ont produit une perte nette pour le pays de 10 149 000 000 de pesos, par rapport aux niveaux de 1997. En moyenne, le pouvoir d'achat des exportations a baissé de 15 %.

De plus, le pays a été sujet à l'augmentation du blocus économique, commercial et financier qui de manière ininterrompue pendant un demi siècle a été imposé par les Etats-Unis d'Amérique, situation qui n'a pas été modifiée par l'actuelle administration de ce pays et qui signifie de grandes pertes.

Cependant, depuis fin 2004 de nouvelles possibilités d'insertion économique par l'intermédiaire de l'Alliance Bolivarienne des Peuples de Notre Amérique (ALBA) s'offrent à Cuba. Cette alliance a été la source de revenus provenant de la prestation de services, fondamentalement de services médicaux pour le Venezuela et pour d'autres pays de la région. De plus, les relations commerciales et financières avec d'autres pays ont considérablement augmenté, c'est le cas avec la Chine, le Vietnam, la Russie, l'Angola, l'Iran, le Brésil et l'Algérie.

Pendant cette période, les phénomènes climatiques ont causé d'importants dommages à l'économie. Les pertes durant les 16 ouragans entre 1998 et 2008 se chiffrent à 20 milliards 564 millions de dollars, et ceux occasionnés par les sécheresses environ 1 milliards 350 millions de dollars entre 2003 et 2005, à ceci on doit ajouter les pertes correspondantes entre 2009 et 2010 qui ne sont pas encore chiffrées.

Au niveau interne, les facteurs tels que : baisse d'efficacité, décapitalisation de la base productive et de l'infrastructure, vieillissement et stagnation de l'accroissement de la population.

Au-delà des objectifs de la Résolution Economique du Vème Congrès il a été nécessaire de réorienter quelques politiques pour faire face aux complexes problèmes dérivés de l'environnement international et également de ceux présents dans le contexte interne.

Par ailleurs, concernant le fonctionnement de l'économie, à partir de 2003 une centralisation élevée des mécanismes d'assignement et d'utilisation des devises s'est produite.

Depuis 2005 des limitations de l'économie se sont manifestées pour faire face au déficit de la balance des paiements, les rétentions bancaires de transfert à l'extérieur et le montant élevé des échéances de la dette : tout ce qui a signifié une grande tension dans la conduite de l'économie.

Cela a amené à adopter différentes mesures :

favoriser l'institutionnalisme, en incluant la réorganisation de l'Etat et du Gouvernement

Accorder que dès sa conception le plan de l'économie doit s'ajuster aux ressources disponibles

Prioriser l'accroissement et la diversification des exportations et la substitution des importations en élaborant des programmes et des moyens spéciaux pour les appuyer en s'appuyant sur les schémas financiers fermés pour permettre d'utiliser les devises de manière décentralisée.

Réviser et réorienter la politique d'investissement pour donner une meilleure intégralité, éviter l'immobilisation des ressources ou d'autres inefficacités. Parallèlement, les crédits externes disponibles se sont redistribués vers des objectifs qui à court terme ont eu de meilleurs effets sur la balance de paiement.

Reprogrammer les paiements de la dette extérieure

Transformer les structures et le fonctionnement du secteur agricole. Edition du décret de Loi 259 sur la redistribution des terres oisives de l'état en usufruit, ayant pour objectif d'élever la production d'aliment et de réduire

Copyright © Le Vénissian

l'importation.

Des mesures additionnelles pour l'économie d'énergie incluant des aspects d'organisation telle que la réorganisation du transport de marchandise

Démarrage d'un important groupe d'investissements industriels à caractère stratégique pour le développement futur du pays

Dans l'objectif d'alléger la charge de l'Etat dans certains services publiques, des expérimentations ont lieu tels que : substitution de restaurants d'entreprise et de transports par d'autres modalités, location de barbiers, coiffures et taxis à des employés de ces activités.

Malgré l'adoption de ces mesures et compte tenu du complexe panorama existant, les principaux problèmes n'ont pas été résolus pour relancer l'économie. Il est donc nécessaire de :

Mettre en production des terres encore oisives, ce qui constitue environ 50 % et augmenter les rendements agricoles

Chercher des alternatives de sources de financements pour arrêter le processus de décapitalisation de l'industrie et de l'infrastructure productive du pays

Eliminer les « semelles gonflées » dans toutes les sphères de l'économie et démarrer une restructuration de l'emploi, en incluant des formules ne dépendant pas de l'état, en appliquant un traitement de travail et de salaire aux travailleurs ce qui élimine les processus paternalistes.

Augmenter la productivité dans le travail, élever la discipline et le niveau de motivation par le salaire et autres stimulants, en éliminant l'égalitarisme des mécanismes de production et de redistribution du revenu. Faisant partie de ce processus, il sera nécessaire de supprimer des gratuités indues et des aides personnelles excessives.

Récupérer la capacité d'exportation dans les domaines traditionnels ; augmenter de manière soutenue et diversifier les exportations de biens et de service comme réduire l'importante dépendance importatrice dans le but de renverser la situation financière externe.

Donner de plus grandes facilités, dans le cadre du plan, aux entreprises et favoriser avec efficacité l'initiative des territoires pour élever de manière soutenue son développement économique.

Réaliser des études pour l'élimination de la dualité monétaire.

La conduite de l'économie à travers le système de planification s'est centrée fondamentalement sur les problèmes externes, ce qui, avec une intégration insuffisante entre les objectifs du plan, a contribué à maintenir des disproportions et la non correspondance des plans des entreprises avec l'économie nationale. Le Ministère de l'Economie et de Planification a surtout utilisé son temps à chercher un équilibre à court terme entre ce qui était demandé à chaque instant et les ressources disponibles, ce qui ne lui a pas permis d'accomplir la tâche qui lui correspond en tant qu'organisme recteur de l'économie.

Pour le prochain quinquennat, la politique économique, basée sur la projection approuvé pour cette période, doit donner la solution aux problèmes antérieurs.

GRANDES LIGNES DE LA POLITIQUE ECONOMIQUE ET SOCIALE

La politique économique dans la nouvelle étape devra correspondre avec le principe que seul le socialisme est capable de vaincre les difficultés et de préserver les conquêtes de la Révolution, et que dans l'actualisation du modèle économique, la planification primera et en aucun cas le marché.

Dans la politique économique proposée, le socialisme c'est l'égalité des droits et l'égalité des opportunités pour tous les citoyens, et non l'égalitarisme. Le travail est à la fois un devoir et un droit, un motif de réalisation personnelle pour chaque citoyen et doit être rémunéré conformément à sa quantité et qualité.

Copyright © Le Vénissian

A partir de ces conditions et du panorama international prévisible, la politique économique s'apprête à faire face aux problèmes de l'économie à travers deux types de solutions qui demandent un lien entre elles :

solutions à court terme afin d'éliminer le déficit de la balance de paiement en générant des recettes externes et en substituant les importations ce qui résout les problèmes de plus fort impact immédiat et créent les conditions infra structurales et productives permettant le passage à une étape supérieure de développement.

Solutions de développement durable, à plus long terme, permettant une grande autosuffisance alimentaire et énergétique, un usage efficace du potentiel humain, une forte compétitivité des productions traditionnelles et également le développement de nouvelles productions de biens et de services à haute valeur ajoutée.

En fonction de ce qui est énoncé ci-dessus, les grandes lignes suivantes ont été définies pour chaque sphère conformant la politique économique et sociale.

I - MODELE DE GESTION ECONOMIQUE

GRANDES LIGNES

1. Le système de planification socialiste continuera à être la voie principale pour la direction de l'économie nationale et devra aussi se transformer dans ses aspects méthodologiques et organisationnels pour donner de nouvelles formes de gestion et de direction de l'économie nationale.
2. Le modèle de gestion doit reconnaître et stimuler, en plus de l'entreprise publique socialiste comme la forme principale de l'économie nationale, les entreprises à capitaux mixes, les coopératives, les usufruits des terres, les loueurs d'établissement, les travailleurs à leur compte et les autres formes qui peuvent contribuer à élever l'efficacité du travail social.
3. Dans les nouvelles formes de gestions non gouvernementales la concentration de la propriété pour des personnes juridiques ou naturelles ne sera pas permise.
4. Les changements structurels, fonctionnels, organisationnels et économiques du système d'entreprise, les unités budgétées et l'administration publique en général, se feront de manière progressive, avec ordre et discipline, sur la base de la politique approuvée, ce qui suppose un processus de formation dans toutes les structures afin de faciliter cette réalisation.
5. La planification prendra en compte non seulement le système d'entreprise d'état et les entreprises cubaines à capitaux mixes, mais régulera aussi les formes non d'état, ce qui implique une transformation du système de planification vers d'autres méthodes d'élaboration du plan et du contrôle de l'Etat sur l'économie.
6. La séparation des fonctions d'état et d'entreprise passeront par un processus calme et ordonné, où l'accomplissement des normes établies est fondamental pour réaliser les objectifs.
7. Il sera nécessaire de réussir à ce que le système d'entreprise du pays soit constitué par des entreprises fortes et bien organisées et que soient créées de nouvelles organisations supérieures de direction d'entreprise. Le Règlement Général de ces organisations sera élaboré.
8. Le développement des facultés données aux entreprises sera associé à l'élévation de la responsabilité sur le contrôle des ressources matérielles et financières qu'elle gère.
9. Des marchés d'approvisionnement se développeront pour vendre à des prix de gros et non subventionnés pour le système d'entreprise, les coopératives, les loueurs, les usufruits et les travailleurs indépendants.
10. La qualité du processus de négociation, l'élaboration, la signature et le contrôle de l'accomplissement des contrats entre les entités économiques constituera l'instrument essentiel de son développement

SPHERE PATRONALE

11. Les facultés et les instruments financiers à utiliser pour les entreprises seront clairement définis pour diriger, organiser et réaliser la production de biens et de services.
12. Les finances internes des entreprises ne pourront pas être contrôlées par des instances éloignées des siennes, cela pourra être réalisé seulement par les procédés légalement établis.
13. Les entreprises décident et administrent leur capital travail et les investissements jusqu'à la limite prévue par

Copyright © Le Vénissian

le plan et selon les régulations établies.

- 14. Le contrôle de la gestion d'entreprise se basera principalement sur des mécanismes économico-financiers, à la place de mécanismes administratifs, en supprimant la charge actuelle des contrôles réalisés dans les entreprises.
- 15. L'élévation de la responsabilité et la faculté des entreprises font croître son système de contrôle interne, pour arriver aux résultats voulus par l'accomplissement de ses plans et de ses objectifs avec efficacité, ordre, discipline et obéissance absolue à la légalité.
- 16. Les entreprises d'état qui montrent sensiblement dans leurs balances financières, des pertes, un capital de travail insuffisant, qui ne peuvent pas honorer avec leurs activités les obligations contractées, ou qui obtiennent des résultats négatifs lors d'audits financiers, seront soumises à un processus de liquidation, en tenant compte de que cela veut dire.
- 17. Les entreprises ne recevront pas de financements budgétés pour réaliser leur production de biens et de services.
- 18. Les entreprises, après s'être acquittées des impôts ou autres compromis avec l'Etat, pourront créer des fonds pour le développement, les investissements et la stimulation des travailleurs, après avoir atteint les pré requis établis.
- 19. Les revenus des travailleurs des entreprises d'état seront fixés selon les résultats obtenus.
- 20. Les entreprises payeront aux Conseils de l'Administration Municipale où ils ont leur siège un tribu territorial défini centralement pour contribuer au développement de la localité
- 21. L'aide pour pertes sera éliminé, les entreprises apporteront une partie de leurs biens après impôts, pour créer dans l'organisation de la direction de l'entreprise un fond de compensation pour les déséquilibres financiers.
- 22. Les entreprises auront leur indépendance pour l'approbation de leur feuille de route
- 23. Concernant la politique des prix orientés par l'organisme compétent, les entreprises approuveront de manière flexible et avec transparence les prix de production et de services qu'elles offrent et pourront réaliser des baisses quand elles le considèreront nécessaire.
- 24. Les centres de recherche qui sont en fonction de la production et des services devront former partie des entreprises ou des organisations supérieures de la direction de l'entreprise. Dans tous les cas possibles, en faisant en sorte de drainer efficacement son travail de recherche vers les productions respectives.

LES COOPERATIVES

- 25. Elles seront basées sur la libre disposition des travailleurs ou des associations. Elles pourront être propriétaires des moyens de production, en les louant ou en ayant leur usufruit permanent.
- 26. Le Règlement Général des Coopératives devra garantir la non vente de la coopérative, achetée ou louée à d'autres coopératives ou formes non étatiques de production.
- 27. Les coopératives maintiennent des relations contractuelles avec d'autres coopératives, entreprises, unités budgétées ou d'autres formes non étatiques et réaliseront des ventes directes au peuple en accord avec l'objectif social approuvé.
- 28. Les coopératives, sur la base de l'établissement de son Règlement Général, définissent les revenus des travailleurs et la distribution des biens et règlent à l'Etat les impôts et les contributions établies.
- 29. Les coopératives de premier degré, de forme volontaire, pourront entre elles constituer des coopératives de second degré avec personnalité juridique et un patrimoine propre avec l'objectif d'organiser des processus communs (de production et de services), réaliser des achats et des ventes ensemble afin d'améliorer leur efficacité.

SYSTEME PRE-BUDGETE

- 30. Les unités pré-budgétées remplissent des fonctions étatiques et gouvernementales, ainsi que d'autres caractéristiques, comme la prestation de services de santé et l'éducation. Elles n'ont pas d'objectifs sociaux mais des obligations et des attributions.
- 31. Les quantités d'unités pré-budgétées se réduiront jusqu'à un nombre minime garantissant l'accomplissement des fonctions désignées, où prime le critère d'économie pour le Budget de l'Etat en ressources matérielles et financières.
- 32. Les unités pré-budgétées ne seront pas créées pour prêter des services productifs ou de la production de biens. Les unités pré-budgétées qui pourront financer leurs dépenses avec leur revenu et générer un excédent deviendront des unités autofinancées, sans laisser de côté les fonctions et les attributions désignées, ou elles se

Copyright © Le Vénissian

convertiront en entreprises.

33. Les unités pré-budgétées qui pourront uniquement couvrir une partie de leurs dépenses avec leurs recettes pourront être financées par le budget de l'Etat.

34. Le système de direction s'élaborera afin de diriger le fonctionnement organisationnel, économique et le contrôle des unités pré-budgétées, en simplifiant sa centralisation.

TERRITOIRES

35. Les Conseils d'Administrations Provinciales et Municipales rempliront les fonctions de l'état et n'interviendront pas directement dans la gestion de l'entreprise.

36. Les relations des fonctions d'état exercées par les directions provinciales et municipales se normaliseront avec l'Administration Centrale de l'Etat en définissant clairement les frontières, les liens et les règlements du travail et les méthodologies.

37. Le développement des projets locaux, spécialement ceux se référant à la production d'aliments devra faire partie d'une stratégie de travail pour l'autosuffisance municipale où le principe de l'autofinancement doit faire l'objet d'un effort, en harmonie avec les objectifs du plan de l'économie nationale.

38. Dans ce sens, les Conseils d'Administration Municipaux auront un poids fondamental dans la conduite de ces projets.

II - POLITIQUES MACROECONOMIQUES

GRANDES LIGNES

39. Obtenir une meilleure coordination entre les objectifs du plan de l'économie nationale et les politiques monétaires et fiscales.

40. Acquérir un équilibre externe, à partir d'un solde favorable du compte courant (3) de la balance des paiements, soutenant le comportement de l'économie réelle, permettant de compenser le déséquilibre de la balance financière.

41. Garantir le maintien d'une relation adéquate entre l'accumulation et la consommation, définir le taux d'accumulation nécessaire, en prenant en compte le processus de recapitalisation que demande l'économie. De plus, il est indispensable d'établir une relation plus effective entre la consommation réalisée à partir des revenus provenant du travail et des fonds sociaux de la consommation.

Garantir la production de biens et de services par :

42. Un accroissement de la productivité du travail supérieur à l'accroissement du revenu moyen des travailleurs.

43. Un certain accroissement de l'efficacité économique permettant d'obtenir la diminution progressive des aides de l'Etat

44. Un lien entre l'expansion des services sociaux et le dynamisme des secteurs de production de biens et de services ce qui favorisera la richesse matérielle du pays.

45. Une relation entre le composant importé des processus de production et la capacité de générer des revenus en devises pour l'économie, qu'il soit à moyen ou long terme.

POLITIQUE MONETAIRE

46. Mettre en place une planification monétaire à court, moyen et long terme dirigée à obtenir un équilibre monétaire interne et externe, pas de manière isolée, sinon de manière unitaire.

47. Etablir des règles pour l'émission de monnaie et l'utilisation opportune des indicateurs permettant leur contrôle.

48. Développer un marché interbancaire efficace qui permettra, entre autres, de structurer le système de taux d'intérêt de manière plus rationnel et fondamental, en développant l'utilisation des instruments de la politique monétaire -tels que le contrôle administratif des crédits, les dépôts obligatoires des banques commerciales vers la banque centrale, la régulation des taux d'intérêt et les prêts aux institutions financières -pour gérer les déséquilibres monétaires conjoncturels.

Copyright © Le Vénissian

49. Appliquer une politique du crédit dirigée fondamentalement à appuyer les activités qui stimulent la production nationale, générant des revenus en devises ou des substituts aux importations et favorisant ainsi le développement économique et social.

50. Etudier les taux d'intérêt des comptes d'épargne, la création de compte de capitalisation et d'épargne avec des destinations très spécifiques et l'accès aux crédits personnels pour l'achat de biens et de services.

51. Prêter les services bancaires nécessaires incluant l'obtention de crédits au secteur de l'économie non étatique pour contribuer à son bon fonctionnement.

52. La politique monétaire doit réguler la quantité d'argent en circulation et utiliser les instruments définis antérieurement, tout comme le développement ordonné l'économie.

53. Concernant la population, la correspondance entre l'accroissement de la quantité d'argent et la circulation marchande minoritaire, ainsi que la possibilité de conduire cette relation de façon planifiée à moyen terme, continuera à être l'instrument principal pour arriver à la stabilité monétaire et du change. Cette condition est nécessaire pour avancer ver le rétablissement du fonctionnement de la loi de distribution socialiste (de chacun selon sa capacité, à chacun selon son travail).

POLITIQUE DU CHANGE

54. L'unification monétaire sera le but, dans un processus qui dépendra fondamentalement de la hausse de la productivité au travail, de l'efficacité des mécanismes de distribution et de redistribution ainsi que la disponibilité des biens et des services. Par sa complexité, une préparation et une mise en place rigoureuses doivent être exigées tant sur le plan objectif que subjectif.

POLITIQUE FISCALE

55. La politique fiscale doit contribuer à l'augmentation soutenue par l'efficacité économique et les revenus du Budget de l'Etat afin d'aider la dépense publique aux niveaux nécessaires et de maintenir l'équilibre financier.

56. Le système fiscal doit avancer progressivement et largement pour élever son efficacité comme élément redistribuant le revenu, et participant également de manière positive à l'application des politiques pour le perfectionnement du modèle de gestion économique.

57. Le système fiscal sera basé sur les principes de la généralité et de l'équité de l'imposition, des charges plus élevées seront appliquées aux revenus les plus élevés, afin de contribuer à réduire les inégalités entre les citoyens.

58. La culture fiscale et la responsabilité sociale des citoyens et des structures du pays seront favorisées pour l'accomplissement exact des obligations d'impôts afin de développer la valeur civique de contribution au soutien des dépenses sociales et des hauts niveaux de discipline fiscale.

59. Les dépenses dans la sphère sociale se réaliseront sur les réelles ressources financières générées par l'économie du pays et son utilisation se fera de manière rationnelle afin de garantir les niveaux d'activités prévus sans en affecter la qualité.

60. Maintenir le principe de stimulations fiscales et étudier d'autres mesures pour contribuer à éliminer les aides à l'exportation et à celles qui substituent les importations en maintenant ces dernières tant que le type de change officiel actuel existera. On continuera à appliquer prioritairement les régimes douaniers préférentiels et les bonifications qu'il convient de donner en gardant pour principe que les fonds exportables et les productions se substituant aux importations doivent être rentables.

POLITIQUE DES PRIX

61. Le système de prix devra faire l'objet d'une révision intégrale afin de pouvoir mesurer correctement les faits économiques, stimuler l'efficacité, la hausse des exportations et la substitution des importations, éliminer les aides et les gratuités indues.

62. Le caractère centralisé de la détermination des politiques et du niveau des prix des produits et des services sera maintenu dès lors qu'il est intéressant d'être réguler par l'état.

63. Seront établis les mécanismes permettant de faciliter l'approbation des autres prix assurant les intérêts du pays sur les entreprises, par secteur et territoires, sans couvrir les inefficacités. Pour les prix au commerce extérieur, le renforcement du contrôle devra être requis.

Copyright © Le Vénissian

III - POLITIQUE ECONOMIQUE EXTERNE

LIGNES GENERALES

64. Garantir l'application intégrale de la politique économique, fiscale, de crédit, tarifaire, du travail et autres assurant les résultats attendus pour le commerce extérieur cubain en matière de développement des exportations et la substitution effective des importations dans un délai le plus bref possible.

65. Travailler avec un maximum de rigueur pour augmenter la crédibilité du pays dans ses relations économiques internationales, à travers le strict accomplissement des engagements contractés.

66. Continuer à prêter la meilleure attention à la conduction éthique et à la préparation technique des cadres responsables pour promouvoir les intérêts économiques internationaux du pays et favoriser la décentralisation des décisions dans le secteur de l'entreprise, en renforçant également la préparation économique, financière, technique et juridique des différentes équipes et groupes marchants.

67. Appliquer le principe suivant : celui qui décide ne négocie pas pour toute activité développée par le pays sur le plan des relations économiques internationales.

COMMERCE EXTERIEUR

68. Augmenter et consolider les revenus par les exportations de biens et de services, pour cela une solution devra être trouvée pour toutes les situations d'ordre interne qui constituent des obstacles à l'exportation. Créer un réel intérêt pour l'exportation au niveau du pays et fonder à partir d'études de marché, d'objectifs et d'actualités, les décisions importantes et stratégiques.

69. Diversifier les biens et services exportables, en maintenant la priorité et l'attention aux principaux associés du pays et atteindre une meilleure stabilité dans l'obtention des revenus.

70. Diversifier la structure des exportations de biens et de services, en préférant celles de plus grande valeur ajoutée et de contenu technologique.

71. Amplifier et consolider les mécanismes de prix au niveau international comme une voie pour protéger et élever les revenus dans l'activité de commercialisation international du nickel, du sucre, du pétrole, des aliments, du café, du cacao et autres produits dont les caractéristiques le permettent.

72. Développer une stratégie globale dans l'exportation de services, en particulier de professionnels, qui inclut la création d'un cadre légal approprié et des structures commerciales efficaces avec la capacité de promouvoir l'association avec le capital étranger garantissant le profit maximum des potentialités créées dans le pays.

73. Prioriser l'exportation de services professionnels, la vente de projets ou de solutions technologiques, concernant l'envoi de force de travail individuel. Instrumenter des programmes de commercialisation externe de solutions intégrales et d'applications informatiques.

74. Elaborer et instrumenter une stratégie qui garantisse de nouveaux marchés pour l'exportation de services médicaux et de produits de l'industrie médico-pharmaceutique.

75. Récupérer et développer les marchés de l'exportation des fruits de mer (langoustes et crevettes), et revoir également les schémas de commercialisation actuels afin qu'ils soient plus flexibles.

76. Garantir, pour les entreprises et les unités ayant lien à l'exportation, que tous les biens et les services destinés aux marchés internationaux répondent aux plus hauts standards de qualité.

77. Prioriser, dans les activités exportatrices, une assurance intégrale avec les ressources nécessaires, dans tous les paliers de la chaine de valeur qui garantisse les niveaux d'exportation planifiés. Dessiner l'organisation des schémas correspondants à cela.

78. Atteindre une meilleure rationalité dans la gestion importatrice du pays, à travers la réorganisation des entreprises qui réalisent des activités de commerce extérieur, avec une meilleure assignation des nomenclatures de produits pour obtenir une utilisation efficace du pouvoir d'achat du pays.

79. Augmenter l'efficacité du processus d'importation entre autres facteurs, à travers le développement du marché de gros et spécialement des activités de consignation.

80. Favoriser un rapide processus effectif de substitution des importations qui garantisse la meilleure utilisation possible de toutes les capacités dont dispose le pays dans le secteur agricole, industriel et en ressources humaines.

81. Travailler systématiquement pour les entreprises important des machines et équipements à l'identification des capacités de fabrication nationale des chapitres constituant la nomenclature de ses produits et sur cette base

Copyright © Le Vénissian

promouvoir des accords de profit mutuel entre l'industrie mécanique cubaine et les fabricants étrangers avec lesquels il y a des relations pour un transfert de technologie, d'assistance technique et autres facilités, pour arriver à la substitution graduelle des importations, notamment d'une partie ou de toutes les pièces de rechange.

- 82. Promouvoir des accords de coopération et de complément industriel international de l'industrie mécanique, en modifiant ainsi la structure de l'exportation et en favorisant les productions et services dans le domaine de la métallurgie-mécanique.
- 83. Créer et établir les mécanismes pour canaliser les demandes d'importation provenant du mode non gouvernemental de production et pour fiabiliser la relation des futurs fonds exportables.
- 84. Eliminer, pour les unités exportatrices, les déficiences caractéristiques pour faute d'analyse dans les prix de contrat et le manque d'analyse des marchés internationaux, le peu d'utilisation des stratégies de concurrence qui oeuvrent dans les décisions commerciales, la déficiente formulation et négociations des clauses et des spécifications fondamentales des contrats, le contrôle insuffisant sur l'accomplissement des paramètres et des clauses accordées dans les contrats préservant les intérêts du pays.

DETTE ET CREDIT

- 85. Dynamiser le processus de réorganisation de la dette extérieure avec des échéances pour le court, moyen et long terme qui affecte le fonctionnement de l'économie nationale. Créer et appliquer des stratégies de réorganisation flexibles pour le paiement de la dette et conclure dans un délai de plus bref possible ces processus, de manière à permettre une performance croissante et soutenue de l'économie afin de pouvoir accéder à de nouveaux financements.
- 86. Garantir que les accords obtenus pour la réorganisation des dettes s'accomplissent strictement.
- 87. Assurer que les financements externes obtenus soient inclus dans le Plan de l'Economie Nationale et ne constituent pas une source de dégradation de la situation financière externe du pays.
- 88. Etablir une politique pour la concertation de nouveaux crédits et son utilisation rationnel comme pour la conduite et le contrôle des niveaux d'endettement du pays. Réviser les régulations existantes et émettre les nouvelles correspondantes afin de garantir l'accomplissement de cette politique.

INVESTISSEMENT ETRANGER

- 89. Continuer à favoriser la participation de capitaux étranger, en complément de l'effort d'investissement national, dans certaines activités ayant de l'intérêt pour le pays et correspondant aux projections de développement économique et social à moyen et long terme.
- 90. Pour attirer l'investissement étranger divers objectifs devront être satisfaits, tels que : l'accès aux technologies de pointe, les méthodes de management, la diversification et l'accroissement des marchés à l'exportation, la substitution des importations, l'apport de financement externe à moyen et long terme pour la construction de l'objectif productif et/ou du capital de travail pour son fonctionnement.
- 91. Améliorer les régulations et les procédures d'évaluation, d'accord et d'instrumentation de la participation de l'investissement étranger. Un rigoureux contrôle sera fait sur l'accomplissement des régulations, des procédures et des accords contractés par la contre partie étrangère en construisant l'Association Economique Internationale.
- 92. Une limite de temps sera définie pour les entreprises mixtes ou les associations économiques internationales qui n'arrivent pas à matérialiser leurs initiatives dans le délai prévu afin de décider de leur avenir pour éviter qu'elles continuent à consommer indéfiniment des ressources et augmentent leur inefficacité.
- 93. Favoriser, en créant une Association Economique Internationale, de meilleurs revenus pour le pays, en plus des salaires, des impôts et des dividendes perçus pour les prestations de différents services et fournitures aux entreprises nationales.
- 94. Favoriser, dans le processus de promotion des investissements, la diversification de la participation des entrepreneurs de différents pays.
- 95. Elaborer et actualiser de manière permanente un portefeuille d'investissements de négociation possible avec participation étrangère.
- 96. Promouvoir la création de Zones Spéciales de Développement permettant d'augmenter l'exportation, la substitution effective des importations, les projets de haute technologie et de développement local ; et qui contribuent à de nouvelles sources d'emploi.

Copyright © Le Vénissian

97. Garantir que l'activité économique des associations économiques internationales soit en adéquation avec ce qui est prévu dans le Plan de l'Economie Nationale.

98. Evaluer les associations à capital étranger existantes et réaliser les adéquations nécessaires afin qu'elles s'ajustent aux besoins du pays.

99. Analyser les possibilités de financement par l'investissement étranger d'industries non exportatrices mais que sont indispensables pour assurer les productions essentielles de l'économie et afin de substituer les importations.

100. Promouvoir, si cela se justifie économiquement et est convenable, l'établissement d'entreprises et des alliances avec l'extérieur qui favorisent le meilleur positionnement des intérêts de Cuba sur les marchés extérieurs.

COLLABORATION

101. Favoriser que la collaboration internationale que Cuba reçoit et offre se développe en rapport aux intérêts nationaux et garantisse que les actions soient inclues dans le Plan d'Economie Nationale de manière à ce qu'elles soient pleinement assurées.

102. Perfectionner et compléter le cadre légal et régulateur, aussi bien pour la prestation de collaboration économique et technico-scientifique que le pays dispense mais aussi qu'il reçoit.

103. Continuer le développement de la solidarité internationale à travers la collaboration qu'offre Cuba et établir les données économiques et statistiques nécessaires, notamment pour les coûts.

104. Considérer, dans la mesure du possible, que pour la collaboration solidaire qu'offre Cuba, les dépenses, au moins, soient compensées.

105. Promouvoir la collaboration par la voie multilatérale, spécialement avec les institutions des Nations Unies, qui canalisent des ressources financières et de la technologie à notre pays, en accord avec les priorités de développement national.

106. Préférer, dans les relations avec les organisations de collaboration internationale, l'appui matériel et technologique afin de favoriser le développement pour profiter des diverses sources d'énergie renouvelable.

INTEGRATION ECONOMIQUE

107. Prioriser la participation à l'Alliance Bolivarienne pour les Peuples de Notre Amérique (ALBA) et travailler vite et intensément à la coordination, la coopération et la complémentarité économique à court, moyen et long terme pour la réussite et l'approfondissement des objectifs économiques, sociaux et politiques.

108. Continuer la participation active à l'intégration économique avec l'Amérique Latine et les Caraïbes comme objectif stratégique et continuer la participation dans les schémas régionaux d'intégration commercial dans lesquels Cuba a réussi à être actif : l'Association Latino-américaine d'Intégration (ALADI), la Communauté des Caraïbes (CARICOM), l'Association des Etats des Caraïbes (AEC), PETROCARIBE et autres, et continuer à fortifier l'unité des différents membres.

IV - POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

GRANDES LIGNES

109. Les investissements fondamentaux à réaliser répondront à la stratégie de développement du pays à court, moyen et long terme en éliminant la spontanéité, l'improvisation, la superficialité, la non atteinte des objectifs, le manque de profondeur dans les études de faisabilité et le manque de globalité pour démarrer un investissement.

110. Les investissements s'orienteront prioritairement vers la production pour générer des revenus à court terme, afin d'augmenter les exportations de biens et de services et de favoriser la substitution effective des importations mais aussi vers des investissements pour des infrastructures nécessaires pour le développement de l'économie du pays. La maintenance sera prioritaire face à l'investissement.

111. Le Ministère de l'Economie et de la Planification donnera les objectifs aux Organismes de l'Administration Centrale de l'Etat et aux Conseils d'Administration Provinciale pour qu'ils hiérarchisent leur processus d'investissement, depuis la conception jusqu'à l'évaluation finale. La forme d'investissement aura la plus grande responsabilité dans la planification, l'exécution, le contrôle et le financement et la mise en route de ses

Copyright © Le Vénissian

investissements.

112. La qualité et la hiérarchie des Plans Généraux d'Ordonnancement du Territoire et d'Urbanisme seront élevées au niveau national, régional et provincial ; son intégration aux prévisions à moyen et long terme de l'économie et au Plan d'Investissement. Il devra être favorisé l'usage de la macro localisation comme outil de travail de planification, garantissant la profondeur, l'agilité et les délais de réponse dans les processus obligatoires de consultation des Organismes de l'Administration Centrale de l'Etat et des Conseils de l'Administration Provinciale investisseurs dans le Système de Planification Physique. Récupérer la discipline urbaine et territoriale.

113. Les conditions seront progressivement mises en place pour réussir une progressive décentralisation du Plan d'investissement et un changement dans sa conception, en lui donnant les facultés d'approuver des investissements à l'Organisation de l'Administration Centrale de l'Etat, aux Conseils de l'Administration Provinciale, aux Entreprises et Unités Pré budgétées. Il faudra être vigilant quant aux cadres globaux par secteurs, domaines et organismes avec des indicateurs directifs d'exécution physique et d'efficacité du plan, en élaborant et en mettant en pratique les normes qui assurent une mise en ordre effective et efficace du fonctionnement du processus d'investissement.

114. Le contrat devra constituer un outil de travail dans la planification et le contrôle de toutes les étapes du processus d'investissement, principalement en relation avec les prix donnés et avec les délais d'exécution.

115. Devront être évalués et proposés des systèmes de paiement et de stimulation et de pénalité salariale à tous les échelons du processus d'investissement, selon les résultats obtenus dans les différentes phases de l'investissement, en incluant le nouveau système de stimulation de double tour (2 x 8) si les conditions existent pour sa mise en place.

116. Les investissements qui sont approuvées, comme norme, démontreront qu'ils sont capables d'être récupérés par leurs propres résultats et devront se réaliser avec des crédits externes ou des capitaux propres, dont le remboursement s'effectuera à partir des ressources générées par l'investissement, que ce soit par l'accroissement des gains ou par la réduction des coûts.

117. Un ordre d'exécution des investissements devra être établi afin de permettre de minimiser l'immobilisation des ressources simultanément aux objectifs à plus long terme. Il est préférable de planifier et exécuter en priorité ceux donnant une réponse plus rapide ou qui améliorent l'intégralité des objectifs plus importants.

118. Pour les objectifs à plus long terme, il est nécessaire d'établir des priorités par étapes, pour qu'ils puissent entrer en exploitation indépendamment du reste et commencer de manière immédiate sa récupération.

119. Les projets d'investissement dans le secteur industriel, créateur de biens pour l'économie nationale devront donner une réponse prioritaire aux objectifs stratégiques du pays.

120. Valoriser, de manière exceptionnelle, la participation de constructeurs et concepteurs étrangers pour garantir l'exécution des investissements dont la complexité et l'importance le nécessitent, en régulant le nécessaire pour garantir l'utilisation correcte de ces schémas et assimiler les expériences positives que cela peut donner.

121. Valoriser l'application de l'appel d'offres des services de conception et de construction entre les entreprises cubaines, en proposant des régulations et implantations pour augmenter l'efficacité, la compétitivité et la qualité requise dans le processus d'investissement pour le pays.

V - POLITIQUE DE SCIENCE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION

GRANDES LIGNES

122. Créer les conditions organisatrices, juridiques et institutionnelles pour obtenir un type d'organisation économique et un système de déploiement qui combine l'investigation scientifique, le développement de nouveaux produits et services, la production efficace et la gestion de l'exportation.

123. Devront être soutenus et développés les résultats obtenus dans le domaine de la biotechnologie, la production d'équipes médicales performantes, l'industrie du software, les technologies de l'éducation, les services scientifiques et technologiques de haute valeur ajoutée ; la bioinformatique et la nanotechnologie.

124. Soutenir et développer ainsi les recherches sur l'adaptation et l'atténuation du changement climatique, la conversion et l'usage rationnel des ressources naturelles, en particulier, des sols, de l'eau et des forêts ; et également dans le domaine des sciences sociales nécessaires.

Copyright © Le Vénissian

125. Pour une bonne réorientation du développement industriel, on doit institutionnaliser et systématiser l'élaboration d'études destinées à approfondir la formulation d'une politique industrielle à caractère stratégique, prenant en compte les dynamiques relatives au changement technologique afin de rendre le secteur industriel capable d'assumer un rôle important dans l'accroissement économique, dans la capacité innovatrice et dans le changement structurel du secteur productif afin qu'il contribue de manière significative à l'indépendance économique et à la souveraineté technologique dans les domaines stratégiques.

126. Spécialement dans le secteur agricole, l'application de la science et la technique devra s'impulser en fonction de l'augmentation de la production d'aliments et la santé animale dans tous les niveaux de la chaine productive, en diminuant les coûts de production sur la base de la production de bio fertilisants, de pesticides et produits similaires permettant de réduire les importations et la dépendance du marché pour ces domaines.

127. En général, l'entreprise socialiste devra créer les conditions pour favoriser l'intégration des réussites de la science et de la technique de production où cela sera possible.

128. En urgence on devra travailler à compléter et à appliquer les instruments juridiques requis pour articuler le Système de Science et d'Innovation Technologique.

VI - POLITIQUE SOCIALE

GRANDES LIGNES

129. Continuer à préserver les conquêtes de la Révolution comme l'accès aux soins, l'éducation, la culture, le sport, les loisirs, la sécurité sociale et la protection à travers l'assistance sociale aux personnes qui en ont besoin.

130. Récupérer le rôle du travail comme la voie fondamentale pour contribuer au développement de la société et à la satisfaction des nécessités personnelles et familiales.

131. Garantir une systématique et excellente qualité de services donnée aux habitants et revoir les politiques en vigueur selon les possibilités de l'économie.

132. Continuer le perfectionnement de l'éducation, de la santé, de la culture et du sport ce qui rend indispensable la réduction ou l'élimination des dépenses excessives en matière social.

EDUCATION

Dans le domaine de l'éducation préscolaire, primaire et secondaire, on doit travailler pour :

133. Continuer à avancer dans la qualité et la rigueur du processus enseignant éducatif et arriver à mieux profiter des capacités existantes à partir de la mise en place de centres mixes garantissant la formation à différents niveaux d'enseignement correspondant aux nécessités. Cala implique de réorganiser des centres et obtenir une meilleur utilisation de la force de travail.

134. Former dans chaque territoire le personnel enseignant afin d'apporter la réponse aux nécessités des centres éducatifs dans les différents niveaux de l'éducation.

135. Renforcer le rôle du professeur face à la classe et obtenir que les équipements et les matériaux audiovisuels complémentant le travail éducatif s'utilisent de manière rationnelle.

136. Réorganiser graduellement le réseau scolaire, maintenir l'éducation secondaire et supérieure avec le moins d'étudiants internes et diminuer les dépenses dans le transport, l'alimentation et le matériel de vie scolaire.

137. Ajuster les niveaux d'activité dans l'éducation primaire en tenant compte de la situation démographique.

Dans l'éducation supérieure, on doit travailler de la manière suivante :

138. L'inscription aux différentes carrières correspondra aux demandes de développement de l'économie et de la société.

139. Elever la rigueur et l'efficacité du processus éducatif pour augmenter l'efficacité du cycle (pourcentage d'admis par rapport aux inscrits d'il y a 5 ans).

140. Changer la structure de la formation des carrières pédagogiques en augmentant de 50 % celles d'un niveau

Copyright © Le Vénissian

moyen et en réduisant proportionnellement celles d'un niveau supérieur dans ces spécialités.

- 141. Actualiser les programmes de formation et d'investigation des universités en fonction des nouvelles technologies et augmenter les inscriptions pour les carrières technologiques et scientifiques basiques.
- 142. Prendre en compte le fait que les conditions pour que les travailleurs puissent étudier se fassent sur le temps libre du travailleur et à partir de son effort personnel.

SANTE

- 143. Renforcer la qualité de service rendu ainsi que l'économie, l'utilisation efficace des ressources et l'élimination des dépenses superflues.
- 144. Réorganiser territorialement les services et employer avec efficacité la technologie à disposition. Renforcer le diagnostic clinique et utiliser de manière rationnelle les moyens d'études complémentaires, spécialement la technologie la plus coûteuse. Consolider et exiger l'usage de protocoles par maladies.
- 145. Continuer à favoriser les espaces éducatifs afin d'éviter l'automédication des habitants et mettre en place d'autres mesures contribuant à la consommation rationnelle des médicaments.
- 146. Apporter la plus grande attention au développement de la médecine naturelle et traditionnelle.
- 147. Favoriser les actions de promotion et de prévention qui retardent ou évitent l'apparition de maladies chroniques non transmissibles et leurs séquelles.
- 148. Adapter aux besoins du pays les nouveaux revenus aux carrières de spécialité médicale fondamentalement en matière de technologie de la santé.

SPORT

Le développement et la promotion de la culture physique et du sport dans toutes ses disciplines seront une priorité comme moyens d'éducation et de contribution à la formation intégral des citoyens, pour cela, il est nécessaire de :

- 149. Concentrer l'attention dans la pratique massive du sport et de l'activité physique à partir de la réorganisation du système sportif et la restructuration de son réseau.
- 150. Elever la qualité de la formation des athlètes et des professeurs ainsi que l'organisation d'événements et de compétitions en rationalisant les dépenses.

CULTURE

- 151. Continuer à développer l'éducation artistique, la création, l'art et sa connaissance, ainsi que la défense de l'identité et la conservation du patrimoine culturel tout en garantissant l'utilisation efficace des ressources dont on dispose.
- 152. Générer de nouvelles sources de revenus en évaluant toutes les activités qui peuvent passer du secteur pré budgété au secteur d'entreprise.
- 153. Rationaliser l'enseignement artistique et la formation des formateurs.

SECURITE SOCIALE

- 154. Diminuer la participation relative du Budget de l'Etat dans le financement de la sécurité sociale qui va continuer à augmenter au vue de l'augmentation du nombre de personnes retraités. Il est donc nécessaire de continuer à étendre la contribution des travailleurs du secteur public et l'application de régimes spéciaux de contribution dans le secteur non public.
- 155. Apporter une attention particulière à l'étude et à la mise en place de stratégies dans tous les secteurs de la société pour faire face au niveau élevé du vieillissement de la population.

EMPLOI ET SALAIRES

- 156. S'assurer que les mesures salariales garantissent que chacun reçoive suivant son travail et qu'il soit générateur de produits et de services de qualité.
- 157. Prioriser l'application des augmentations salariales aux postes de travail qui génèrent des revenus en

Copyright © Le Vénissian

devises ou qui produisent une économie de celles-ci ainsi qu'à la production d'aliment et autres biens de consommation indispensables et au développement du processus d'investissement. Une attention toute particulière doit être apportée pour stimuler l'introduction d'avancées scientifiques et de nouvelles technologies de production sur la base de réels résultats obtenus en les appliquant.

Modifier la structure de l'emploi, réduire le personnel superflu et augmenter le travail dans le secteur non public, pour cela il faut :

- 158. Augmenter le travail à son compte et son utilisation comme une alternative de plus de travail contribuant à élever l'offre de biens et de services. Appliquer un régime fiscal garantissant que les participants à l'activité apportent selon leur revenu.
- 159. Développer le processus de disponibilité du travail, par le principe de l'aptitude en contribuant à éliminer les traitements paternalistes. Stimuler la nécessité de travailler et réduire les dépenses de l'économie et le Budget de l'Etat.
- 160. Prévoir la formation des forces de travail qualifiées en correspondance avec les demandes actuelles et le développement du pays, pour cela il faut corriger les déformations que présente aujourd'hui la structure de la formation spécialisée de niveau supérieur, pour les techniciens et les ouvriers qualifiés.
- 161. Consolider le rôle du salaire dans la société, pour cela, il sera nécessaire de réduire des gratuités indues et les aides personnelles excessives, en établissant des compensations aux personnes le nécessitant.
- 162. Mettre en application l'élimination ordonnée du livret de ravitaillement, comme une forme de distribution normalisée, égalitaire et aux prix subventionnés, qui favorise aussi bien le citoyen qui en a besoin comme celui qui n'en a pas besoin, cela conduit les personnes à avoir des pratiques d'échange et de revente et favorise un marché souterrain.
- 163. Maintenir l'alimentation sociale dans la sphère des services sociaux, dans les centres de santé et d'éducation qui en ont besoin. Il est nécessaire de perfectionner les moyens pour protéger la population vulnérable ou à risque dans l'alimentaire.
- 164. Maintenir les cantines ouvrières où cela est indispensable, en assurant le coût de ses services à des prix non subventionnés.
- 165. Garantir que la protection de l'assistance sociale soit pour les personnes qui réellement la nécessitent car privés de travail et ne pouvant pas compter sur la famille pour les aider, éliminer les prestations qui peuvent être assumées par les personnes ou leurs familles et ajuster d'autres qui aujourd'hui sont offertes, en correspondance avec les augmentations réalisées pour les prestations et les retraites ces dernières années. En parallèle tout le travail social doit s'intégrer dans un centre unique de coordination.

VII - POLITIQUE AGRO INDUSTRIELLE

GRANDES LIGNES

- 166. Parvenir à ce que ce secteur apporte progressivement à la balance des revenus du pays, pour arrêter d'être un importateur d'aliments et diminuer la haute dépendance de financement qui aujourd'hui se compense avec les revenus d'autres secteurs.
- 167. Adopter un nouveau modèle de gestion, avec une plus grande présence de formes de production non publiques, qui devront s'appuyer sur une utilisation plus efficace des relations monétaires et marchandes, en délimitant les fonctions de l'état et des entreprises, afin de promouvoir une meilleure autonomie des producteurs, augmenter l'efficacité ainsi que faciliter une décentralisation progressive vers les gouvernements locaux.
- 168. Adapter la législation actuelle en relation avec les transformations de la base productive pour faciliter son fonctionnement efficace et compétitif et décentraliser le système de gestion économique et financière. Appliquer des instruments de contrôles et d'information fiables.
- 169. Rendre indépendantes les différentes formes de coopératives de l'intermédiaire des entreprises de l'état et introduire de manière progressive les coopératives intégrales de services dans l'activité agroindustrielle à l'échelle locale.

Copyright © Le Vénissian

170. Adapter la production agroalimentaire à la demande et la transformation de la commercialisation, en augmentant la qualité et l'exigence des contrats, pour que les parties remplissent leurs obligations ; en limitant la circulation centralisée pour les chapitres liés aux balances nationales, en donnant un rôle plus actif au mécanisme de libre concurrence pour le reste des productions.

171. Restructurer l'actuel système de commercialisation des produits et équipements, en correspondance avec le nouvel objectif de l'activité agroalimentaire et les mécanismes financiers implantés, donnant un accès direct des formes de productions à ces ressources à travers le réseau des établissements habilités sur les territoires.

172. Modifier le système d'approvisionnement et de commercialisation des productions du secteur primaire à travers des mécanismes de gestion plus habiles qui contribuent à réduire les pertes dans les chaînes de production, en simplifiant les liens entre la production et le consommateur et en générant du bénéfice pour améliorer la qualité des produits offerts.

173. à court terme, la substitution des importations des produits qui peuvent être produits dans le pays. Les ressources pour y arriver devront être concentrées où les meilleures conditions existent pour les employer de manière la plus efficace, afin d'augmenter les rendements et l'efficacité de la production. De plus, les résultats de la science et de la technique devront être amplifiés.

174. Organiser la production du secteur primaire dans des activités qui génèrent des revenus externes et substituent les importations, en appliquant un objectif systémique ou de chaîne de production comprenant non seulement la production primaire mais également tous les domaines s'articulant autour du complexe agroindustriel. Ces chaînes se développeront avec leurs propres ressources, à partir des revenus nets des exportations ou des économies réalisées sur les importations. Dans l'organisation de la production du reste des activités, un objectif territorial devra avant tout prédominer, dirigé vers l'auto approvisionnement à ce niveau en mettant l'accent sur l'exécution du programme de l'agriculture périurbaine qui devra être étendue à tout le pays.

175. Lier de manière adéquate les pôles de productions du secteur primaire et l'industrie de fabrication afin de garantir l'approvisionnement des grandes villes, l'exportation et le marché interne en devises.

176. Continuer à réduire les terres improductives et augmenter les rendements à travers la diversification, la rotation et la polyculture. Développer une agriculture en harmonie avec l'environnement qui favorise l'utilisation efficace des ressources pyttos et zoo généthiques en incluant les graines, les variétés, la technologie et en augmentant l'utilisation des engrais organiques, des bio fertilisants et des bio pesticides.

177. Obtenir que la remise des terres en usufruit apporte des résultats productifs similaires à ceux du secteur coopératif et paysan actuel, où le producteur ne sera pas un salarié et dépendra de ses revenus. Le prix de la majorité des produits répondra à l'offre et la demande et ne sera, en général, pas subventionné.

178. Apporter une attention spéciale au développement des bénéfices et des autres activités qui ajoute une valeur au produit agricole, élève leur qualité et présentation, économise le transport et les coûts de distribution et de conservation en intégrant les petites fabrications de produits locaux dans la grande industrie afin d'augmenter l'offre d'aliments sur le marché interne pour substituer les importations et réaliser des exportations.

179. Récupérer la production de citron nationale et assurer sa commercialisation efficace sur les marchés internationaux.

180. Développer un programme spécial de promotion de plantation de forêts priorisant la protection des bassins hydrauliques, et notamment les barrages, les barrières hydro régulatrices, les montagnes et les côtes.

181. Apporter une attention spéciale au repositionnement de la force de travail du secteur, en adoptant des mesures qui stimulent leur maintien et incorpore de nouveaux travailleurs.

182. Appliquer l'organisation de la force de travail de manière collective en obtenant un lien correct de l'homme avec le lieu et les résultats finaux qui assurent l'augmentation de la productivité des travailleurs et améliorent leurs revenus et leur qualité de vie.

183. Développer un système intégral de formation en correspondance avec les changements structurels dirigé à la formation et à la requalification dans le domaine de l'agronomie, vétérinaire, de technologie industrielle, de l'économie, de l'administration et de la direction ; dans lequel les aspects liés à la gestion coopérative et environnementale seront pris en compte.

184. Concentrer les investissements vers les productions plus efficaces, en prenant en compte les caractéristiques de chaque territoire et le lien avec l'industrie et en les dirigeant prioritairement à la récupération de l'arrosage et de l'équipement agricole et industriel, ce qui est indispensable pour assimiler les développements de la production et obtenir une meilleure efficacité.

Copyright © Le Vénissian

185. Réorganiser l'arrosage et les services d'équipements agricoles pour obtenir un bon usage de l'eau, de l'infrastructure hydraulique et des équipements agricoles disponibles, en combinant l'usage de la traction animale avec des technologies modernes.

186. Garantir un service bancaire spécialisé dans le secteur agroindustriel qui aide les producteurs et facilite l'obtention de financement et le contrôle de leur usage.

187. Obtenir un meilleur ensemble dans le développement de la science et de la technique en faisant en sorte qu'elles s'intègrent efficacement à la production en perfectionnant les services scientifiques et techniques pour les producteurs.

188. Actualiser et exécuter des programmes dirigés à la conservation et à la réhabilitation des ressources naturelles utilisées : sols, eau, forêts, animaux et plantes, en formant les producteurs à l'environnement et en appliquant avec une grande rigueur les lois et la justice s'y afférant.

189. Développer avec efficacité le programme d'auto approvisionnement alimentaire municipal en s'appuyant sur l'agriculture urbaine et périurbaine.

190. Exécuter le programme d'agriculture périurbaine en profitant efficacement des terres qui entourent les villes et villages avec un coût le plus bas possible en combustible et en importations, en utilisant les propres ressources locales et avec un usage important de la traction animale.

191. Transformer graduellement l'industrie agroalimentaire en prenant en compte son développement local afin d'utiliser au mieux les matières premières et diversifier la production.

192. Appliquer les systèmes de gestion de la qualité des aliments en fonction des normes établies et des exigences des clients.

193. L'industrie agroalimentaire du sucre aura comme premier objectif l'augmentation importante de la production de canne à sucre. Dans son développement, la relation entre l'usine de sucre et les producteurs de canne devra être plus performante. Ainsi, diversifier ses productions en tenant compte du marché international pour obtenir l'exploitation pertinente des centrales sucrières et des usines de dérivés.

194. Les prix d'achat de la canne et du sucre aux producteurs devront prendre en compte le comportement du prix du sucre sur le marché international.

195. Continuer dans la création et la récupération d'usines de dérivés et de sous produits de l'industrie sucrière en priorisant ceux destinés à la fabrication d'alcool, d'aliment pour animaux, de produits bio et autres.

196. Obtenir une exploitation rationnelle des ressources de la pêche et augmenter les niveaux de production et d'efficacité de cette activité, principalement dans l'aquaculture en augmentant les technologies, l'utilisation adéquate de la génétique et des pratiques d'aquaculture. Obtenir des recettes externes pour financer l'importation de certains produits qui ne pourront pas être produits dans le pays.

VIII - POLITIQUE INDUSTRIELLE ET ENERGETIQUE

POLITIQUE INDUSTRIELLE

GRANDES LIGNES

197. Orienter le développement industriel pour favoriser les exportations et réduire l'importation.

198. Promouvoir une infrastructure technique appropriée de normalisation, de métrologie, de contrôle de qualité et défense de la propriété industrielle.

199. à court terme les productions du secteur industriel dans le but d'assurer les demandes des marchés d'équipements nécessaires aux différentes formes de production (notamment les coopératives et les travailleurs indépendants) ; développer ainsi l'offre d'équipements pour les petites productions notamment pour renforcer le développement des industries locales avec de nouveaux modèles de machines et d'équipement faciles à exploiter et à réparer.

200. Porter une attention particulière en créant le processus d'investissement, ayant une influence sur l'environnement associé au développement industriel, notamment dans les domaines de la chimie et de la pétrochimie, du nickel, du ciment et autres matériaux de construction.

Copyright © Le Vénissian

201. Intensifier le processus de restructuration et de redimensionnement du panorama industriel en tenant compte d'une concentration rationnelle.

202. Prioriser la formation du personnel technique et des cadres qualifiés ainsi que l'intégration pour les unités qui participent aux activités scientifiques et technologiques de programme de recherche et de développement et d'impacts environnementaux.

GRANDES LIGNES POUR LES PRINCIPAUX DOMAINES

203. Consolider l'industrie pharmaceutique et biotechnologique comme une des activités de meilleure capacité exportatrice et incorporer de nouveaux produits au marché national pour remplacer les importations.

204. Augmenter la souveraineté technologique dans le développement de l'infrastructure des télécommunications pour la télémédecine et promouvoir le développement de nouvelles plateformes technologiques en neuro informatique, sciences neurologiques et cognitives, neuro technologies, nanotechnologie, robotique et télémédecine.

205. Améliorer la position de l'industrie du nickel sur les marchés en élevant la qualité de ses produits et en réduisant ses coûts.

206. Exécuter rapidement les projets pour l'exploitation de petits gisements de minéraux, notamment pour la production d'or, de chrome, de cuivre et de zinc.

207. Investir dans l'industrie électronique et de communications pour maintenir ce qui a été obtenu et le développer selon les possibilités économiques du pays.

208. Créer des structures d'organisation qui intègrent les processus de financement, de recherche et développement, de production, d'ingénierie et de support technique de produits et services avec un grand potentiel pour l'exportation.

209. Augmenter la capacité de conception en intégrant des entreprises à la pointe sur le secteur.

210. Favoriser les capacités de prospection et de vigilance technologique ainsi que la politique de contrôle de brevets et de propriété industrielle à Cuba et dans les différents marchés extérieurs en obtenant la certification internationale de produits et de systèmes.

211. Continuer à développer le Pole Industriel Cienfuegos qui apportera des produits performants comme l'ammoniaque, l'urée, le gaz liquéfié et le PVC.

212. Augmenter la production de fertilisants en les récupérant de l'usine de nitrate d'ammonium ; réhabiliter l'usine de fertilisants granulés de Matanzas en renforçant l'utilisation de matières premières nationales tels que la phosphorite et la zéolite. On avancera dans la substitution d'importations d'herbicides.

213. Développer la production de pneus neufs, notamment pour l'agriculture et le transport ; réhabiliter la réchappeuse, en arrivant aux capacités installées comme l'ampliation de la diminution à froid.

214. Développer les industries productrices de paquets et d'emballage à partir d'une conception intégrale de l'activité.

215. Développer, avec l'industrie des matériaux de construction, des productions de haute valeur ajoutée pour satisfaire les demandes des programmes d'investissement prioritaires pour le pays (en premier lieu ouvrages industriels, tourisme et habitat) et les ventes à la population, mais aussi pour augmenter les exportations.

216. Faire des investissements dans la métallurgie pour augmenter les capacités, réduire la consommation d'énergie, diversifier la production de laminés d'acier et de métaux et également améliorer leurs qualités, consolider la chaine de production acier - câble - fils de fer et augmenter la production de dérivés.

217. Promouvoir l'intensification de l'activité de recyclage pour l'industrie ce qui demandera sa recapitalisation et son rééquipement.

218. Entreprendre pour l'industrie mécanique un processus de redimensionnement et de réorganisation productive des capacités qu'elle dispense dans les différents ministères, en réalisant des investissement pour rénover les machines et équipements technologiquement en retard et en mauvais état selon les possibilités de l'économie.

219. Augmenter ses exportations en diversifiant les marchés et en profitant au maximum des possibilités du commerce Sud - Sud en incluant le développement de liens stratégiques pour l'intégration, la coopération et la complémentarité industrielle.

220. Entreprendre à court terme un processus de réorganisation et de restructuration du système d'entreprise de l'industrie légère permettant l'élimination du surdimensionnement des structures et des usines ainsi que les transformations des techniques de production et de management requises.

Copyright © Le Vénissian

221. Modifier le modèle de gestion de l'industrie locale en rendant son opération plus flexible pour rendre possible le développement des productions artisanales et la fabrication de biens de consommation en petites ou moyennes séries tels que la prestation de services de réparation et de maintenance. Cela implique d'ouvrir plus largement la place aux activités ne dépendant pas de l'état.

POLITIQUE ENERGETIQUE

222. Augmenter la production nationale de brut et de gaz en développant les gisements connus et en accélérant les études géologiques pour découvrir de nouveaux gisements, notamment avec les travaux d'exploration de la Zone Economique Exclusive (ZEE) du Golfe du Mexique.

223. Augmenter la capacité de raffinerie en atteignant des volumes qui permettent de réduire l'importation de produits dérivés.

224. Augmenter de manière significative l'efficacité de la production d'électricité en apportant l'attention et les moyens nécessaires à la maintenance des usines existantes et atteindre de hauts niveaux de disponibilité dans les usines thermiques et dans les installations de production avec des groupes électrogènes.

225. Terminer le programme d'installation de groupes électrogènes au fuel et faire attention à l'installation des cycles combinés de Jaruco, Calicito et Santa Cruz del Norte.

226. Continuer une politique active dans l'installation du réseau électrique qui évite et diminue une forte demande et réduise son impact sur les capacités de production.

227. Continuer le programme de réhabilitation des réseaux électriques et l'élimination des zones de bas voltage en arrivant aux économies prévues en diminuant les pertes dans la distribution et la transmission d'énergie électrique.

228. Promouvoir la cogénération et la tri génération dans toutes les activités possibles. En particulier, la génération d'électricité pour l'industrie agroalimentaire du sucre à partir de l'utilisation du bagazo (résidu de canne) et des résidus agricoles de la canne et du bois en créant les conditions pour générer d'une étape inactive pour l'employer dans la raffinerie ou la distillation.

229. Augmenter les différentes sources d'énergie renouvelable : on utilisera le bio gaz, l'énergie éolienne, hydraulique et autre en priorisant celles qui ont un meilleur effet économique à court terme.

230. Atteindre prioritairement le potentiel d'économie dans le secteur de l'état et travailler jusqu'à arriver à prendre les réserves d'efficacité du secteur résidentiel ; cela inclut la révision des tarifs en vigueur pour jouer un rôle de régulateur de la demande. Dans les nouvelles modalités productives - que ce soit à son compte ou en coopérative - un tarif d'électricité non subventionné sera appliqué.

231. Prêter une attention spéciale à l'efficacité énergétique du secteur du transport.

232. Perfectionner le travail de planification et de contrôle de l'usage des porteurs énergétiques, en augmentant le spectre et la qualité des indicateurs d'efficacité et les indices établis de consommation.

233.

234. Diriger le système éducatif et les moyens de diffusion massive afin d'améliorer la qualité et l'intégralité de la politique d'économie et l'usage efficace de l'énergie.

IX - POLITIQUE DU TOURISME

GRANDES LIGNES

235. L'objectif fondamental du secteur est de prendre des devises en ayant une position plus compétitive sur le marché.

236. Augmenter la compétitivité de Cuba sur les marchés à partir d'une meilleure qualité de services et arriver à une bonne cohérence entre qualité et prix.

237. Les formes de commercialisation et de promotion devront être perfectionnées en utilisant des technologies avancées ; et également, en diversifiant les marchés émetteurs, en reprenant des rythmes d'accroissement élevés.

238. Arriver à l'augmentation de nouvelles arrivées avec une plus grande quantité de pays, accéder à de nouveaux segments de marché et créer rapidement des offres de nouveaux produits.

Copyright © Le Vénissian

239. Diversifier les offres en matière de logement avec de nouvelles options différentes de celles proposées par la concurrence, tels que tourisme de la mer, de plaisance, de golf et d'immobilier, de tourisme d'aventure et naturel, des parques à thèmes, des croisières, de la culture et du patrimoine, tourisme de santé, entre autres.

240. Amplifier les destinations à l'intérieur de Cuba en incluant celles de la côte sud. Pour la promotion, réaliser une transformation de l'administration et de l'allocation pour des prévisions et des techniques à employer, aussi bien dans le cadre de l'institutionnel que de l'entreprise. Prioriser l'utilisation d'Internet dans la promotion de ce qui distingue notre tourisme par rapport à la concurrence et les autres offres et atteindre une meilleure efficacité des bureaux ou entreprises de tourisme à l'extérieur de manière à ce qu'ils obtiennent de meilleurs résultats.

241. L'activité privée de logement, de gastronomie et d'autres services continuera à se développer en tant qu'activité touristique complémentaire à celle d'état.

242. Consolider un schéma intégral d'autofinancement de l'activité touristique dans l'objectif d'atteindre son assurance et un fonctionnement efficace dans toute la chaîne intervenant dans cette activité ; en particulier il sera nécessaire d'étudier les mécanismes d'approvisionnement des entités touristique qui profitent des potentialités de toutes les formes de productions à l'échelle locale.

243. Développer, comme faisant partie de l'initiative municipale par territoire, des offres de tourisme attractives comme sources de revenus en devises. Etudier chaque ville ou village voisin des zones touristiques et créer des activités équestres, rupestres, tourisme rural, observation de la faune et de la fleur par exemple.

244. Dynamiser et développer le tourisme national à travers la création d'offres qui profite au maximum de l'infrastructure existante.

245. Atteindre dans les investissements réalisés les indices prévus d'efficacité lors de sa conception, réduire les coûts et les dépenses sans affecter la qualité du service, appliquer de nouvelles formes d'embauche de la force de travail, augmenter l'application des systèmes automatisés de gestion.

246. Augmenter la participation de l'industrie et des services du pays dans les ressources utilisés pour le tourisme ce qui contribuera au développement d'autres branches de l'économie.

247. Prioriser la maintenance et la réparation de l'infrastructure touristique.

248. Voir quelle infrastructure d'appui au tourisme il est utile de créer et la maintenance et la réparation qu'il est nécessaire de faire pour celles existantes. Ainsi, pour faire du tourisme un secteur qui profite de manière importante des conditions naturelles, il est indispensable d'appliquer des politiques qui garantissent le maintien de son développement. Mettre en place des mesures pour diminuer la consommation d'eau par touriste, augmenter l'utilisation des sources d'énergie renouvelable et le recyclage des déchets générés par la prestation des services touristiques.

X - POLITIQUE DU TRANSPORT

GRANDES LIGNES

249. Continuer la récupération, la modernisation et la réorganisation du transport avec l'objectif d'améliorer la qualité et l'efficacité du service de transport de marchandises et passagers, à partir de l'usage rationnel de toutes les ressources, spécialement énergéthiques en utilisant les alternatives les plus économiques possibles.

250. Approfondir dans la balance des coûts du pays l'emploi de moyens de transport plus efficaces. Dans ce sens, l'ordre de priorité correspond au transport ferroviaire, au transport maritime et aux entreprises spécialisées en transport.

251. Le développement de l'activité du transport devra se financer dans le temps avec des économies en apport énergéthique obtenu comme résultat de la politique d'investissement et de repositionnement du parc.

252. Augmenter, dans le transport terrestre, la participation de la flotte spécialisée, tant comme transport automobile que transport ferroviaire ; ce dernier améliore l'indice de trafic de charges et augmentera le rendement des investissements.

253. Prévoir l'augmentation des modalités de transport de charge comme le « porte à porte ».

254. Prioriser l'activité ferroviaire dans le programme d'amélioration du réseau routier ce qui demande à être intégrer au programme d'investissement du pays et un effort collectif entre les entités liés à sa construction, sa maintenance, son exploitation et sa préservation.

Copyright © Le Vénissian

- 255. Organiser les transports dans les lignes du transport maritime et fluvial, en prévoyant des itinéraires où il sera possible.
- 256. Développer la flotte marchande nationale pour être un appui important au commerce extérieur et pour la réduction des coûts de frets.
- 257. Elever l'efficacité de l'activité maritime portuaire sur la base de l'augmentation des taux des opérations de déchargement des bateaux, éliminer le paiement pour de faux frets et améliorer les capacités des bateaux.
- 258. Travailler à rééquiper et moderniser, en incluant le dragage où cela sera nécessaire, des principaux ports du pays qui servent de lien au commerce extérieur comme moyen d'améliorer l'attention aux bateaux et élever l'efficacité de l'activité maritime portuaire.
- 259. Le développement progressif de l'infrastructure portuaire devra s'appuyer sur la solution du financement international, ce qui entrainera la réduction de la facture de frets et des coûts de stationnement.
- 260. Exécuter les investissements de l'infrastructure portuaire dans son intégralité qui permettent d'améliorer l'efficacité dans les opérations de chargements et de déchargements, réduire les temps de séjour inutiles des contenaires, augmenter la rotation et mettre en place une logistique adéquate de stockage.
- 261. Obtenir un programme d'investissement efficace dans le développement portuaire et dans les services d'opérations à Mariel, la récupération de l'infrastructure, de l'équipement et la capacité d'opération portuaire sera décisive.
- 262. Apporter toute l'attention aux nouveaux schémas, dans la formation de coopératives ou d'autres formes de participation sociale dans l'activité de transport de passagers pour qu'ils offrent une meilleure qualité et une capacité à répondre à cette demande en accord avec les caractéristiques de chaque territoire.
- 263. Le transport ferroviaire augmentera et les temps de transport ainsi que proportionnellement les passagers par omnibus se réduiront.
- 264. Organiser et prioriser l'attention et la qualité des services techniques en fonction de la maintenance et de la disponibilité technique des moyens de transport en incluant le secteur privé.
- 265. Le service de l'aviation civile et le transport de passagers nationaux et internationaux devra assumer le rythme lié à l'augmentation du nombre de touristes, les options des touristes et la demande nationale en utilisant la flotte nationale avec un meilleur taux d'occupation.
- 266. Réduire le temps de transit et de séjour dans les services d'aéroport avec une meilleure qualité de service.
- 267. Augmenter le transport aérien de marchandise sur la base d'un meilleur profit de la flotte spécialisée, dirigé d'abord à servir l'apport en devises et travailler dans des offres compétitives qui appuient l'exportation des produits nationaux.

XI - POLITIQUE POUR LES CONSTRUCTION, L'HABITAT ET LES RESSOURCES HYDRAULIQUES

GRANDES LIGNES

CONSTRUCTIONS

- 268. Continuer à perfectionner l'élaboration de la balance de capacité de construction et de montage du pays par son importance comme instrument dans la planification efficace des investissements et des ressources associées.
- 269. Augmenter l'efficacité dans la construction employant des systèmes de paiement par résultats, en appliquant les « 2 x 8 » dans les ouvrages où c'est possible, en augmentant le rendement de l'équipement technologique et non technologique et en introduisant de nouvelles technologies dans la construction, notamment pour celles destinées au tourisme.
- 270. Voir la possibilité de créer des entreprises nationales spécialisées dans les projets et construction pour des programmes comme : terrain de golf, bassin à dauphins, des complexes touristiques, des Spas, des parques à thème et aquatiques qui sont très liés à l'infrastructure du tourisme.
- 271. Conclure à court terme l'étude des prix de la construction pour sa modification et sa mise en place dans l'objectif de mesurer le coût réel des constructions.

Copyright © Le Vénissian

272. Adopter de nouvelles formes d'organisation dans la construction telles que : les coopératives et l'artisan à son propre compte.

HABITAT

273. Les travaux de maintenance et de conservation du fond d'habitation devront recevoir une attention prioritaire en incluant l'adoption de formes non publiques de gestion pour trouver une solution aux problèmes d'habitat de la population ; ainsi que l'augmentation de la commercialisation des matériaux de construction.

274. On devra faire particulièrement attention à l'assurance des programmes d'habitat au niveau municipal à partir des matières premières existantes dans chaque lieu et des technologies disponibles pour fabriquer les matériaux nécessaires.

275. On adoptera les mesures nécessaires pour prioriser la construction et la réparation d'habitations à la campagne, en tenant compte de la nécessité d'améliorer les conditions de vie et les particularités qui rendent plus complexe cette activité en zone rurale avec l'objectif de contribuer au complément et à la stabilité de la force de travail dans le secteur agroalimentaire.

276. La construction de nouvelles habitations devra s'organiser sur la base de l'adoption de nouvelles modalités qui incluent une proportion de l'effort propre plus significative ainsi que d'autres moyens ne dépendant pas de l'état. Promouvoir l'introduction de nouvelles typologies et d'emploi de technologies constructives qui économisent les matériaux et la force de travail, et qui soient plus accessibles aux habitants. Normaliser les travaux à exécuter dans les édifices comprenant différentes familles, qui par son degré de spécialité technique et complexe ne peuvent pas être assumés individuellement par les propriétaires et dans tous les cas devront être aidés par ceux-ci.

277. Satisfaire, par l'industrie des matériaux de construction, la demande pour les investissements, la maintenance de la construction et augmenter l'exportation de matériaux plus compétitifs ainsi que la vente à la population à des coûts minimes et non subventionnés.

278. Appliquer des formules flexibles pour la permutation, l'achat, la vente et la location d'habitations pour faciliter les demandes d'habitation de la population.

RESSOURCES HYDRAULIQUES

279. Le bilan de l'eau constituera un instrument de planification à travers duquel on mesurera l'efficacité de la consommation publique et privée selon la disponibilité de cette ressource.

280. Le programme hydraulique continuera à se développer avec de larges investissements pour faire face de manière plus efficace aux problèmes liés à la sécheresse et à l'usage rationnel de l'eau dans tout le pays, en élevant sa consommation pour le domaine agricole à haut risque.

281. Une priorité sera donnée au programme de réhabilitation des réseaux, des aqueducs et des égouts jusqu'aux logements, dans l'objectif de diminuer à moyen terme les pertes d'eau, de réduire de manière conséquente la consommation énergéthique et d'augmenter le recyclage.

282. Développer une éducation basée sur l'usage rationnel de l'eau, étudier les tarifs de ce service en incluant le système d'égout, dans l'objectif de la diminution progressive des aides avec le but de réduire le gaspillage de son usage. Réguler de manière obligatoire la mesure de son coût et le paiement des clients de l'état et du privé.

XII - POLITIQUE POUR LE COMMERCE

GRANDES LIGNES

283. Les conditions dans lesquelles opère l'économie, avec la diversification des formes de gestion de la propriété sociale et des participants aux processus de production et aux prestations de services, demandent une restructuration du commerce, de gros ou au détail.

284. La structure et l'organisation du commerce au détail devront veiller à diversifier les qualités et les sortes de produits et services proposés afin de satisfaire les demandes des différents types de population et leurs possibilités

Copyright © Le Vénissian

d'accès, ce qui constitue un facteur de stimulation du travail

- 285. Jusqu'à ce que l'on parvienne à l'unification monétaire, le système de commerce de détail se fera sur deux niveaux : laissant les offres différenciées par leur qualité ou leurs caractéristiques dans le réseau actuel des pesos convertibles et en élevant la qualité des offres en pesos cubains.
- 286. Façonner une politique d'approvisionnement du pays qui prenne en compte la participation des producteurs nationaux et l'efficace gestion des importations. Parmi ces dernières, définir les formes de production de gros, en incluant celles qui apportent des réponses aux nouvelles modalités de production et de services ne dépendant pas de l'état, ainsi que pour la définition et les caractéristiques du réseau du commerce au détail.
- 287. Introduire des formes de gestion ne dépendant pas de l'état en particulier pour la gastronomie.
- 288. Comme politique de développement de la consommation, la consommation de protéine animale, de vêtements et de chaussure devra être prioritaire : la vente d'équipements électrodomestiques, les matériaux de construction, le mobilier, les accessoires ménagers également.
- 289. Restructurer les offres de biens et de services en révisant les prix du petit commerce des produits qui font partie du panier de la ménagère et qu'ils soient redéfinis afin de pouvoir être transféré à la vente libre non subventionnée en pesos cubains.
- 290. Structurer les offres de biens et de service à la population en relation avec la demande propre des consommateurs. Revoir les interdictions qui limitent actuellement le commerce.
- 291. Contrôler efficacement la gestion des achats et la rotation des inventaires dans tout le réseau commercial qu'il soit grossiste ou minoritaire afin de minimiser l'immobilisation des ressources et les pertes.

Copyright © Le Vénissian